

Syan'Chaleur
Régie du SYANE

Rapport d'activité
2019

SOMMAIRE

LA REGIE SYAN'CHALEUR	4
CREATION DE LA REGIE SYAN'CHALEUR	4
FONCTIONNEMENT DE LA REGIE	4
OBJET ET COMPETENCES	4
OBJECTIFS DE SYAN'CHALEUR	4
LES INSTANCES DE SYAN'CHALEUR	5
LE ROLE DU COMITE SYNDICAL DU SYANE	5
LE ROLE ET LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE SYAN'CHALEUR	5
LES PROJETS DE SYAN'CHALEUR	7
LE RESEAU DE CHALEUR DE SAINT-JEOIRE : 1^{ER} PROJET ENGAGE	7
LE RESEAU DE CHALEUR D'AMBILLY ET DE VILLE-LA-GRAND	10
LES PROJETS A VENIR	12
ZOOM SUR...	13
L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS DE LA CHAUFFERIE DE SAINT-JEOIRE	13
LES ETATS FINANCIERS DE SYAN'CHALEUR	14
LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET LE BUDGET PRIMITIF 2020	14

EDITO

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a permis de rappeler le rôle essentiel des réseaux de chaleur dans la transition énergétique. En effet, ces réseaux sont un des moyens de mobiliser massivement d'importants gisements d'énergies renouvelables thermiques tels que la biomasse, la géothermie ainsi que les énergies de récupération issues de l'industrie.

Ce type de projets industriels et complexes nécessitent des compétences techniques et des moyens financiers, que toutes les communes ne peuvent posséder en interne.

Syan'Chaleur est née de la volonté des élus du SYANE d'accompagner les communes et les EPCI à fiscalité propre qui le souhaitent, en mutualisant les moyens techniques et financiers nécessaires au portage de leurs projets, depuis les premières études, jusqu'à la commercialisation et la mise en exploitation du projet, puis sur toute sa durée de vie.

En 2019, Syan'Chaleur porte le développement d'un projet, en phase d'études et de commercialisation, sur la commune de Saint-Jeoire. Les premières ventes de chaleur devraient commencer fin 2020 avec pour objectifs de garantir un coût d'énergie compétitif pour les clients, tout en développant l'utilisation d'une énergie locale et renouvelable.

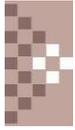
Cette première réalisation concrète de Syan'Chaleur est la démonstration de notre capacité à accompagner les communes dans leurs projets de réseaux de chaleur, avec un soutien financier de l'ADEME et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

De nouveaux projets se profilent pour 2020, sur les communes d'Ambilly et de Ville-la-Grand, et pour les années à venir.

GILLES FRANCOIS

Président du Conseil
d'Exploitation de
Syan'Chaleur





LA REGIE SYAN'CHALEUR

CREATION DE LA REGIE SYAN'CHALEUR

Le 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence optionnelle en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid. Incluant une activité de vente de chaleur, le service proposé par le SYANE, dans le cadre de cette compétence, défini comme un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), doit être assuré par une Régie. En 2018, le SYANE crée alors une telle entité, dénommée Syan'Chaleur, sans personnalité morale et pourvue d'une autonomie financière afin de pouvoir gérer les réseaux de chaleur et de froid.

FONCTIONNEMENT DE LA REGIE

Ce type de Régie, à simple autonomie financière, permet de distinguer l'organe de gestion de la Régie et celui du Syndicat, tout en conservant le pouvoir décisionnel au sein du Comité Syndical du SYANE.

Destiné à fournir de la chaleur auprès des abonnés raccordés au réseau de chaleur, le service nécessite l'établissement de règles de fonctionnement et d'organisation entre les futurs abonnés et Syan'Chaleur : un « Règlement de service » et une « Police d'abonnement ».

OBJET ET COMPETENCES

Syan'Chaleur a pour objet :

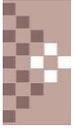
- ✓ La réalisation, l'aménagement, l'exploitation, d'installations de production de chaleur ou de froid, quelle qu'en soit la source d'énergie,
- ✓ L'aménagement et l'exploitation de réseaux, quelle qu'en soit la source d'énergie, de distribution de chaleur ou de froid et du service public correspondant vis-à-vis des abonnés, conformément aux lois et règlements en vigueur, dans le cadre de la compétence statutaire optionnelle « création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid » du SYANE.

Syan'Chaleur peut également effectuer, pour le compte d'autres partenaires publics, des prestations de services dans le cadre de conventions, notamment de coopération, de mutualisations de moyens, etc.

Syan'Chaleur exerce son activité sur le territoire des communes ou EPCI-FP adhérents au SYANE, et lui ayant transféré la compétence optionnelle « réseaux de chaleur et de froid ».

OBJECTIFS DE SYAN'CHALEUR

Syan'Chaleur a pour objectif de garantir un coût d'énergie compétitif pour les usagers, tout en développant l'utilisation d'une énergie locale, renouvelable et peu émettrice de gaz à effet de serre. En effet, les réseaux de chaleur développés par la Régie Syan'Chaleur permettent de réduire l'utilisation des chaudières à combustibles fossiles tels que le fioul ou le gaz.



LES INSTANCES DE SYAN'CHALEUR

LE ROLE DU COMITE SYNDICAL DU SYANE

En application de l'article R. 2221-72 du CGCT, le rôle du Comité Syndical du SYANE, après avis du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur, est :

- d'approuver les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension,
- d'autoriser le Président du SYANE à intenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions,
- de voter le budget de la Régie et de délibérer sur les comptes, les mesures à prendre, d'après les résultats de l'exploitation, à la fin de chaque exercice et, au besoin, en cours d'exercice,
- de régler les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel,
- de fixer les taux de redevances dues par les abonnés de la Régie, pour ceux qui ne sont pas fixés par décret. Ces taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de la Régie.

LE ROLE ET LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE SYAN'CHALEUR

Le Conseil d'Exploitation dont les membres sont issus du Comité Syndical du SYANE a pour rôle la préparation et la proposition de décisions relatives à la Régie en vue de leur validation par le Comité Syndical.

Le Conseil d'Exploitation se compose de :

3 élus du Comité, membres de l'exécutif :

- Monsieur Jean-Paul AMOUDRY (Président du SYANE, membre de droit),
- Monsieur Raymond VILLET (Vice-Président du SYANE),
- Monsieur Gilles FRANCOIS (Vice-Président du SYANE),

2 agents du SYANE :

- Madame Elisabeth ASSIER (Responsable du service Finances),
- Madame Cécile POURRAZ (Responsable du service MDE/EnR).

Le Président du Conseil d'Exploitation, Monsieur Gilles FRANCOIS a été élu lors du premier Conseil d'Exploitation, par ses membres, le 11 décembre 2018.

CALENDRIER ET ORDRE DU JOUR DES REUNIONS DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE SYAN'CHALEUR :

En 2019, le Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur s'est réuni à quatre occasions, principalement liées au lancement du projet de réseau de chaleur sur les communes d'Ambilly et de Ville-la-Grand :

- 17 juin 2019
 - ✓ Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur les communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND : Avis sur le mode de gestion et point d'information sur le lancement de la procédure d'un marché global de performance.

- 17 septembre 2019
 - ✓ Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur les communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND – Marché Global de Performance : Présentation des candidatures et avis sur les candidats admis à présenter une offre.

- 22 octobre 2019
 - ✓ Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur les communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND : Avis sur la modélisation financière et la tarification du réseau.
 - ✓ Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur la commune de SAINT-JEOIRE : Avis sur les raccordements supplémentaires de particuliers
 - ✓ Avis sur le Rapport d'Activité 2018.

- 17 décembre 2019
 - ✓ Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur les communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND : Analyse des offres initiales et avis sur les candidats admis à entrer en négociation.

- Marché global de performance

Pour la conception, la réalisation et l'exploitation de cette chaufferie, Syan'Chaleur a choisi un groupement d'entreprises au travers d'un Marché Global de Performance. La rémunération de ce groupement sera liée à l'atteinte de critères de performance ambitieux et mesurables (critères d'efficacité énergétique, d'incidence écologique, de qualité de service, etc.)

La mise en ligne officielle de la consultation s'est faite le 4 janvier 2018. Un jury composé de représentants du SYANE, de la commune de Saint-Jeoire et du Département a proposé d'attribuer le Marché au Groupement Cofély-Engie / Inddigo / Boehm architecte / Saelen énergie / Sarl Clapasson, à l'issue de deux tours de négociations avec l'ensemble des candidats. La notification du marché a eu lieu le 28 janvier 2019 avec des conditions résolutives qui ont été levées en juin 2019.

Le marché prévoit 6 mois pour finaliser la conception et déposer l'ensemble des demandes d'autorisations administratives, puis 10 mois pour la réalisation des travaux. Les travaux ont commencé fin 2019 avec pour objectif d'alimenter les premiers clients à l'automne 2020.

Syan'Chaleur envisage d'utiliser du bois local pour construire le bardage et la charpente de la chaufferie grâce à une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Planning des travaux

- 2^e semestre 2019 : finalisation des études de conception
- Septembre 2019 : dépôt du permis de construire
- Février 2020 : début des travaux de la chaufferie et du réseau de chaleur
- Septembre 2020 : premières livraisons de chaleur
- Décembre 2020 : réception finale de toutes les installations

- Equilibre financier du projet

Phase INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Assistance à Maitrise d'ouvrage	55 000 € HT	
Etudes complémentaires	24 765 € HT	
Marché Global de Performance	1 266 270 € HT	
Subventions		762 580 €
Emprunt sur 15 ans		328 635 €
Avance remboursable du SYANE		300 000 €

Le modèle économique montre qu'un chiffre d'affaire de 182 702 € HT/an permet de rembourser les emprunts liés au financement de ce projet, tout en laissant une marge financière suffisante pour un éventuel imprévu (technique, subventions, etc).

Phase EXPLOITATION / an	Dépenses par an	Recettes par an
Remboursement emprunt	22 852 € HT	
Charges d'exploitation	40 602 € HT	
Combustibles	89 817 € HT	
Provisionnement pour renouvellement	9 000 € HT	
Chiffre d'affaires vente de la chaleur		182 702 € HT

Afin d'obtenir ce chiffre d'affaires, Syan'Chaleur appliquera aux clients la tarification suivante de la chaleur :

Une part variable (R1) afin de couvrir les charges variables (combustibles) = 46,03 € HT/MWh livré (compteur abonné de chaleur)

Une part abonnement (R2) correspondant aux dépenses fixes décomposée en 4 parties :

- achat d'électricité nécessaire au fonctionnement des installations (R21) = 5 € HT/URF*
- contrat de maintenance (R22) = 24 € HT/URF
- provisionnement pour le remplacement de gros matériel (R23) = 6 € HT/URF
- remboursement de l'emprunt (R24) = 20 € HT/URF

* URF : Unité de Réparation Forfaitaire, déterminée en fonction de la consommation des abonnés ainsi que de la puissance thermique installée dans leur sous-station.

Une TVA réduite de 5,5 % sera appliquée sur la part abonnement comme sur la part variable.

En moyenne, les clients bénéficieront d'une baisse de 3 % de leur facture de chauffage par rapport à la situation actuelle.

LE RESEAU DE CHALEUR D'AMBILLY ET DE VILLE-LA-GRAND

Les communes d'Ambilly et Ville-la-Grand ont sollicité Syan'Chaleur pour développer la construction d'une chaufferie biomasse (bois) et de son réseau de distribution de chaleur.

▪ Principales caractéristiques du projet :

- ✓ Longueur du réseau : **5 300 m**
- ✓ Nombre de sous-stations : **45**
- ✓ Puissance bois : **2500 kW environ**
- ✓ Une chaudière d'appoint/secours :
gaz
- ✓ Quantité d'énergie d'origine
renouvelable : **10 000 MWh/an** soit
environ **4 200 tonnes/an** en



- substitution au gaz ou au fioul, produite si possible avec du bois énergie dont le rayon d'approvisionnement sera probablement compris entre **30 et 80 km**
- ✓ Densité thermique globale du réseau : **2,4**
- ✓ Réduction des émissions de gaz à effet de serre : **2 500 Tonnes éq. CO₂ évités** chaque année
- ✓ **450 k€ HT par an réinjectés dans l'économie locale**, représentant l'équivalent de 5 emplois pérennes
- ✓ Un investissement de l'ordre de **8 000 000 € HT**
- ✓ Une subvention de l'ADEME estimée à **2 200 000 € HT**

▪ Marché global de performance

Pour la conception, la réalisation et l'exploitation de cette chaufferie, Syan'Chaleur va choisir un groupement d'entreprises au travers d'un Marché Global de Performance. La rémunération de ce groupement sera liée à l'atteinte de critères de performance ambitieux et mesurables (critères d'efficacité énergétique, d'incidence écologique, de qualité de service, etc).

La consultation pour le marché a été lancée au 1^{er} semestre 2019 et la date de remise des offres est fixée en avril 2020.

▪ Planning des travaux

- Fin 2020 : début des travaux sur le réseau de distribution
- Février 2021 : début des travaux de la chaufferie
- 2022 : premières livraisons de chaleur

▪ Equilibre financier du projet

Phase INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Assistance à Maitrise d'ouvrage + frais SYANE + BCT + CSPTS	133 166 € HT	
Frais financier	24 000 € HT	
Marché Global de Performance : Conception + Travaux	6 630 286 € HT	
Subventions ADEME		2 269 514 € HT
Frais de raccordement		541 950 € HT
Emprunt 1 LT (sur 20 ans)		1 987 994 € HT
Emprunt 1 LT (sur 25 ans)		1 987 994 € HT

Le modèle économique montre qu'un chiffre d'affaire de 741 618 € HT/an permet de rembourser les emprunts liés au financement de ce projet, tout en laissant une marge financière suffisante pour un éventuel imprévu (technique, subventions, etc).

Phase EXPLOITATION / an à partir de 2028	Dépenses par an	Recettes par an
Combustibles (bois + appoint + électricité)	313 523 € HT	
Charges d'exploitation (contrat maintenance + frais SYANE + assurances + impôts...)	153 500 € HT	
Provisionnement pour remplacement de matériel	43 000 € HT	
Remboursement emprunt 1 + 2	211 761 € HT	
Chiffre d'affaires vente de la chaleur R1		363 057 € HT
Chiffre d'affaires vente de la chaleur R2		378 561 € HT

Afin d'obtenir ce chiffre d'affaires, Syan'Chaleur appliquera aux clients la tarification prévisionnelle suivante de la chaleur, qui sera consolidée une fois le marché global de performance attribué et les aides de l'ADEME consolidées :

Une part variable (R1) afin de couvrir les charges variables (combustibles + électricité + eau + télécoms) = 39,34 € HT/MWh livré (compteur abonné de chaleur)

Une part abonnement (R2) correspondant aux dépenses fixes décomposée en 4 parties :

- achat d'électricité (R21) = intégré au R1
- contrat de maintenance (R22) = 24,8 € HT/kW souscrit*
- provisionnement pour le remplacement de gros matériel (R23) = 7,9 € HT/ kW souscrit
- remboursement de l'emprunt (R24) = 40,75 € HT/ kW souscrit

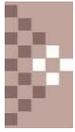
* kW souscrit : puissance thermique mise à disposition dans la sous-station de l'abonné

L'objectif de prix moyen de la chaleur est de 83,5 € TTC/MWh, avec un possible ajustement de +/- 4 %.

Une TVA réduite de 5,5 % sera appliquée sur la part abonnement comme sur la part variable.

LES PROJETS A VENIR

Le SYANE échange avec d'autres communes, telles qu'Argonay, Evian-les-Bains et Marnaz, sur des projets potentiels de réseaux de chaleur à créer dans les années à venir. Ces projets, en cas de décision de réalisation de la part de la commune, pourraient, suite au transfert de compétence, être réalisés par Syan'Chaleur.



ZOOM SUR...

L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS DE LA CHAUFFERIE DE SAINT-JEOIRE



La chaufferie de Saint-Jeoire consommera environ 635 tonnes de combustible bois énergie par an, composé exclusivement de plaquettes forestières.

25 % de ces plaquettes seront certifiées PEFC (issues de forêts gérées durablement). Cette certification vise à maintenir la biodiversité des forêts, leur capacité de régénération, ainsi que leurs fonctions écologiques, économiques et sociales.

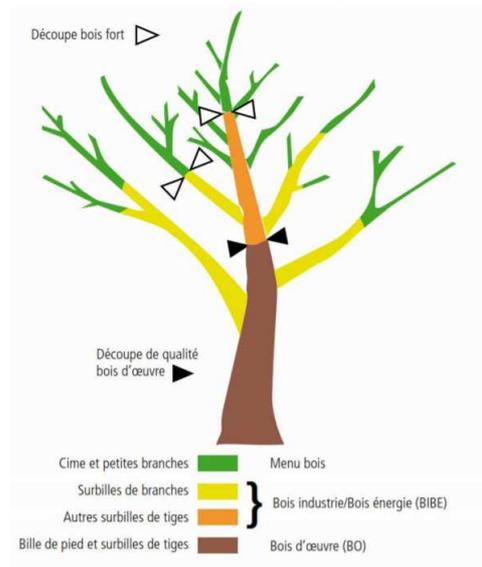
Les plaquettes forestières sont obtenues par simple broyage, sans traitement complémentaire, des surbilles de l'arbre (bois de faibles sections ou de faible qualité), dont le débouché « bois énergie » est souvent la seule valorisation possible.

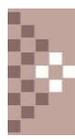
Afin de limiter les frais et nuisances du transport, l'approvisionnement sera effectué avec des partenaires locaux, dont les plateformes de stockage se situent à proximité immédiate de Saint-Jeoire :

- L'entreprise DEFFAYET Environnement assurera 76 % des livraisons depuis ses deux plateformes de Sixt-Fer-à-Cheval (environ 30km de la chaufferie) et de Marignier (environ 10km de la chaufferie).
- L'entreprise COFORET livrera les 24 % restant depuis la plateforme du Sappey (environ 35km de la chaufferie).

Le broyage intervient lors du prélèvement, directement en forêt, avant d'être acheminé sur les plateformes pour séchage jusqu'à une humidité inférieure à 35%. Le rayon de chalandise est estimé à 25km en pourtour des trois plateformes mobilisées.

A chaque livraison de combustible, un technicien d'exploitation sera présent sur site pour contrôler la qualité du bois. Au-delà d'un premier contrôle visuel, des appareils de mesure (étuve ventilée, balance, etc) permettront une mesure systématique de l'humidité. Un bordereau de suivi consignera ces résultats ainsi que l'origine du bois livré, ce qui permettra à Syan'Chaleur une traçabilité complète de l'approvisionnement en bois énergie de la chaufferie.





LES ETATS FINANCIERS DE SYAN'CHALEUR

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET LE BUDGET PRIMITIF 2020

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes

En 2019, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 853 € et sont constituées de frais de personnel entièrement immobilisés en investissement pour le réseau de chaleur de Saint-Jeoire.

Dépenses	BP 2019 + DM	CA 2019	TOTAL BP 2020
Charges à caractère général	0,00	0,00	37 000,00
Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00	1 853,08	45 045,00
Charges financières		0,00	5 500,00
Total dépenses de fonctionnement	2 000,00	1 853,08	87 545,00

Recettes	BP 2019 + DM	CA 2019	TOTAL BP 2020
Résultat de fonctionnement reporté			0,00
Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00	1 853,08	45 045,00
Vente de produits			42 500,00
Total recettes de fonctionnement	2 000,00	1 853,08	87 545,00

- Section d'Investissement : dépenses et recettes

En 2019, les dépenses étaient faibles par rapport au BP 2019 car les travaux du réseau de Saint-Jeoire n'ont pas commencé en 2019 comme prévu mais débuteront début 2020. Par conséquent, les dépenses prévues en 2019 sont reportées sur l'année 2020.

De même, les recettes sont faibles par rapport au BP 2019 car la subvention n'a pas été versée - les travaux n'ont pas commencé - et l'emprunt n'a pas été mobilisé.

Dépenses	BP 2019+DM	CA 2019	TOTAL BP 2020
Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00	1 853,08	45 045,00
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	1 301 106,25	10 572,25	1 375 487,75
Total dépenses d'investissement	1 303 106,25	12 425,33	1 420 532,75

Recettes	BP 2019+DM	CA 2019	TOTAL BP 2020
Solde d'exécution d'investissement reporté (EXCEDENT)	261 088,25	261 088,25	248 662,92
Virement de la section de fonctionnement		0,00	
Subventions d'investissement reçues	762 580,00	0,00	762 580,00
Emprunts et dettes assimilés	279 438,00	0,00	409 289,83
Total recettes investissement	1 303 106,25	261 088,25	1 420 532,75

- Personnels

A ce jour, il n'y a pas de personnel directement embauché par la Régie. En application de l'article R. 2221-81 du CGCT, le personnel du SYANE est mis à la disposition de la Régie qui rembourse le montant des rémunérations associées.

Jean-Pierre SCOTTON, Directeur Général du SYANE, a été nommé Directeur de la Régie.

Syan'Chaleur

Régie du SYANE

The logo for SYANE features the word "SYANE" in a white, stylized, cursive font. A thick white horizontal line is positioned above the letters, starting from the left and ending under the 'A'. The background of the entire page is a solid light brown color, with a decorative pattern of dark brown squares of varying sizes arranged in a grid-like fashion on the right side.

ENERGIES & NUMERIQUE

SYNDICAT DES ÉNERGIES
ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

2107 ROUTE D'ANNECY
74330 POISY

TÉL. 04 50 33 50 60